

**DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES
COMMUNALES****Lettre d'information aux communes
N°30 / 1^{er} octobre 2026**

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont
t +41 32 420 58 50
f +41 32 420 58 51
seccom@jura.ch

Sommaire

[RacinesCommunes : rapport de synthèse des forums citoyens et Comptoir du Jura 2026](#) | [Transparence du financement de la vie politique : de nouvelles obligations dès le 1er novembre 2026](#) | [Formation VeWork pour les communes le 3 novembre 2026](#) | [Séance d'information pour les administrateurs financiers des communes le 22 octobre 2026](#) | [Mutations au sein des autorités communales : informer le Délégué aux communes](#) | [Délégation aux affaires communales : rappel des horaires d'ouverture de nos bureaux](#).

RacinesCommunes : rapport de synthèse des forums citoyens et Comptoir du Jura 2026

Le rapport de synthèse des forums « identité locale » organisés en juin dernier a été publié le 11 septembre 2026. Ce document, [disponible sur le site internet de RacinesCommunes](#), présente les contributions recueillies auprès de la septantaine de participants à ces trois soirées, sous une forme compilée, avec des analyses et des mises en perspective. Le rapport fait notamment ressortir leurs attentes, leurs préoccupations mais aussi leurs idées pour l'avenir des communes. Il identifie également ce qu'ils souhaitent préserver, faire évoluer ou renforcer dans le cadre des réformes potentielles des structures communales.

La prise en compte des avis des citoyennes et des citoyens ainsi que la communication sont des éléments essentiels pour conduire un projet de réformes touchant les structures communales. RacinesCommunes ira donc à la rencontre de la population lors de la 60^{ème} édition du **Comptoir du Jura du 16 au 25 octobre** à Delémont. Le stand préparé pour l'occasion permettra aux visiteurs de répondre à un questionnaire sur leur perception de l'avenir de leur commune et de participer au concours « le jeu des communes », avec des lots à la clé. Rendez-vous donc au Comptoir du Jura pour donner votre avis tout en vous divertissant.

**Rapport Forums
Identité locale**

Le Noirmont, 1^{er} juin 2026

Delémont, 8 juin 2026

Porrentruy, 15 juin 2026

Rapport de synthèse

Transparence du financement de la vie politique : de nouvelles obligations dès le 1^{er} novembre 2026

Les nouvelles dispositions de la loi sur les droits politiques (LDP) concernant la transparence du financement de la vie politique entreront en vigueur **le 1er novembre 2026**. Elles introduisent de nouvelles obligations pour les partis politiques, les comités de campagne et les candidats à une élection. Elles confient également de nouvelles tâches au Canton et aux communes. Pour les scrutins communaux, la caisse communale sera chargée de contrôler les informations transmises par les comités de campagne et les candidats, puis de publier les données concernées.

Tâches des communes

Lors des scrutins communaux, la caisse communale devra réceptionner et contrôler :

- les budgets de campagne et les listes de dons transmis par les comités de campagne avant le scrutin ;
- les comptes de campagne et les listes de dons reçus transmis par les comités après le scrutin ;
- les listes de dons reçus par les candidats à une élection communale.

Il s'agit d'un contrôle formel et non d'un audit approfondi des comptes.

Délais

Les documents devront être transmis à la caisse communale dans les délais suivants :

- au plus tard 30 jours avant le scrutin : budget de campagne et liste des dons des comités de campagne ;
- dans les six mois suivant le scrutin : comptes de campagne et liste des dons reçus par les comités de campagne ;
- dans les six mois suivant l'élection : liste des dons reçus par les candidats à une élection communale.

Publication des données

Après contrôle, la caisse communale doit mettre les informations à disposition du public sur son site internet et permettre une consultation des documents en version papier.

Les documents publiés en ligne doivent être retirés du site internet après une année et détruits. Les documents mis à disposition sous forme papier doivent être conservés pendant dix ans, puis détruits.

Formulaires et informations complémentaires

Pour faciliter la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions, des formulaires destinés aux comités de campagne, aux partis politiques et aux candidats sont disponibles sur le site internet cantonal : www.jura.ch/transparence-politique

Les communes peuvent reprendre ces formulaires et les mettre à disposition des comités de campagne et des candidats lors de leurs scrutins.

Formation VeWork pour les communes le 3 novembre 2026

La Chancellerie d'État met à disposition des communes l'application VeWork pour la gestion des votations et des élections communales. Actuellement en phase de test, l'application peut d'ores et déjà être testée par les communes afin de se familiariser avec son fonctionnement et de signaler les éventuelles difficultés ou adaptations nécessaires.



VeWork – Votations et élections
République et Canton du Jura

Afin d'accompagner les communes dans cette prise en main, une formation facultative sera organisée le **mardi 3 novembre 2026** à 14h00 à Hôtel du Parlement à Delémont.

Cette formation permettra notamment de présenter les différentes étapes de configuration d'une votation ou d'une élection communale, qu'elle soit majoritaire ou proportionnelle, et de répondre aux questions qui auront pu émerger lors des premiers tests.

Les communes qui envisagent d'utiliser VeWork pour les élections communales d'octobre 2027 sont particulièrement invitées à profiter de cette phase de test. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **2 octobre 2026**, au moyen du formulaire déjà transmis aux communes par la Chancellerie d'État.

Séance d'information pour les administrateurs financiers de communes le 22 octobre 2026

Pour rappel, la prochaine séance d'information pour les caissiers des communes, organisée par la Commission des administrateurs financiers communaux en collaboration avec la délégation aux affaires communales, aura lieu le **jeudi 22 octobre 2026** de 8h00 à 11h30 à l'auditorium de Courtemelon. Deux thèmes spécifiques seront traités à cette occasion : la planification financière et le tableau des flux de trésorerie.

Mutations au sein des autorités communales : informer le Délégué aux communes

Les secrétariats communaux sont priés d'informer le Délégué aux affaires communales lorsque des mutations (démissions ; élections ; nominations) interviennent au sein des autorités. Un [formulaire spécifique](#) est à télécharger sur notre site internet, à compléter et à nous envoyer. Merci par avance.

Délégation aux affaires communales : rappel des horaires d'ouverture de nos bureaux

Les bureaux de la délégation aux affaires communales sont ouverts selon les horaires habituels suivants : de **8h30 à 11h30** et de **13h30 à 16h00** du lundi au vendredi. De plus, il est possible de nous contacter entre **11h30 et 13h30** le mercredi. Bel automne à toutes et à tous.